



## Déclaration des élus CGT au CE du 17 décembre 2013

Le CHSCT est une instance de proximité dédiée aux conditions de travail des salariés. Qu'il s'agisse d'aménagement des locaux ou de souffrance au travail c'est une instance qui a besoin de proximité pour que ses interventions puissent être efficaces. Il est nécessaire de connaître les locaux et le travail des salariés pour pouvoir se prononcer de façon tout à fait pertinente sur des déménagements. De même, lorsqu'il y a souffrance il est nécessaire de pouvoir intervenir aussi souvent et rapidement que nécessaire auprès des salariés.

En l'absence d'une connaissance fine et d'une possibilité d'intervention répétée et sans délai, les points de vue sont limités et l'efficacité des interventions considérablement réduite.

Ce point de vue est le résultat de plusieurs années de vécu avec un CHSCT regroupant la région parisienne, ainsi que 9 agences de province éparpillées sur tout le territoire, chaque agence étant elle-même, du fait de l'activité d'assistance technique, un lieu de multiplication des lieux de travail des salariés.

En effet, par le passé, à plusieurs reprises, les élus Cgt ont été à l'origine de la détection de risques graves dans des services qu'ils côtoyaient et de leur traitement par le CHSCT. Aujourd'hui nous sommes particulièrement préoccupés par la situation des salariés, notamment dans les agences de l'Ouest, auxquels sont souvent imposées des mobilités vers la région parisienne ou d'autres régions de province.

C'est donc par expérience, connaissant le travail nécessaire en de telles circonstances et au vu de la situation actuelle, que la Cgt demande la création de plus de CHSCT.

Dans un premier temps, la CGT demande l'éclatement du CHSCT « Vélizy et Provinces », qui concerne aujourd'hui plus de 2150 salariés, en plusieurs CHSCT, équilibrés en terme de nombre de salariés concernés, ayant une cohérence géographique, plus proches également des regroupements effectués par l'entreprise sous l'appellation « cluster ».

La demande précise est la suivante :

CHSCT	Agence
1 : Sud-Ouest (maintien)	Bordeaux
	Toulouse
2 : Elancourt (maintien)	Elancourt
3 : Cluster Ouest	Brest
	Nantes
	Rennes
4 : Rhône-Alpes	Grenoble
	Lyon
	Valence
5 : PACA	Sophia
	Provence
6 : Région Parisienne + Lille	Lille
	Région Parisienne